









TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

- 1. L'élève, financeur, prescripteur ou formateur fait remonter une réclamation de façon orale ou écrite à l'équipe.
- 2. L'équipe communique cette information au secrétariat qui saisi la réclamation sur un tableau de suivi.
- La personne qui a porté la réclamation est contacté afin de comprendre les éléments, contexte et éventuelles personnes qui ont provoqué ce mécontentement.
- 4. Une fois tous les éléments réunis, la réclamation est traitée en réunion d'équipe pour trouver une solution commune.
- 5. La solution est proposée à la personne concernée par mail. La réclamation est considérée comme traitée si la solution proposée est acceptée.

Délais de traitement :

En fonction de la gravité, les réclamations sont traitées en 24h.

Pour des événements plus complexe, les réclamations sont traitées en 7 jours maximum. Ce délai est communiqué à la personne concernée.



